

L'AFFAIRE LAQUERRIERE

JOURNAL DE ROUEN du 25 août 1848-N° 238

Revue Judiciaire

Cour d'Assises de la Seine-Inférieure

Présidence de M. Chéron – Audience du 24 Août.

EMPOISONNEMENT.

Hier encore, d'affligeans débats se déroulaient devant la cour d'assises, au milieu d'une affluence nombreuse de spectateurs. Un jeune homme, le nommé Laquerrière, cultivateur aisé de l'arrondissement de Neufchâtel, s'asseyait sur le banc des accusés, comme prévenu d'avoir empoisonné sa femme à l'aide de l'arsenic.

La physionomie de Laquerrière n'offre aucun caractère particulier; sa tenue est celle d'un fermier aisé de ces contrées. Il paraît en proie à une assez vive émotion.

M. Treilhard, substitut de M. le procureur général, occupe le siège du ministère public. M^e Chassan est au banc de la défense.

Voici les faits tels qu'ils sont rapportés par l'acte d'accusation :

« Dans la commune de Croisy-la-Haie, section du Val-Saint-Pierre, habitaient les époux Laquerrière, cultivateurs, mariés depuis trois ans environ; ils avaient deux jeunes enfans; le mari était d'un caractère sombre et taciturne; la femme, au contraire, d'une humeur très gaie; ils passaient néanmoins pour vivre en bonne intelligence. La dame Laquerrière était, depuis son mariage, sujette à des attaques d'épilepsie qui étaient devenues de plus en plus fréquentes depuis l'hiver de 1846.

«Le jeudi 12 août 1847, la dame Laquerrière se leva de bonne heure et vaqua à ses travaux ordinaires; vers neuf heures, après avoir déjeuné, elle éprouva de la fatigue, puis, se sentant indisposée, se mit au lit et envoya chercher son mari qui travaillait aux champs. Bientôt après, elle éprouva de violentes douleurs qu'elle n'éprouvait pas habituellement. Elle fut prise de vomissements et d'évacuations qui se répétèrent pendant quelques heures. Cependant un médecin avait été appelé; il arriva vers quatre heures de l'après-midi; à ce moment, l'état de la femme Laquerrière était déjà désespéré; elle expira quelques instans après son arrivée.

«Cette mort si prompte, frappant une jeune femme la veille encore pleine de vie, avait paru bien extraordinaire. Le mal auquel avait succombé la femme Laquerrière n'avait présenté aucun des symptômes de sa maladie habituelle, l'épilepsie.

« Le médecin, qui avait assisté à ses derniers momens, avait eu la pensée qu'elle mourait empoisonnée par l'acide arsénieux. L'aspect du corps, la nature et le siège des douleurs, la couleur blanchâtre des matières vomies, tout le confirmait dans cette pensée. Le bruit s'en répandit bientôt et la justice dut intervenir. Le corps de la dame Laquerrière fut exhumé, les viscères et les principaux organes furent soumis à l'analyse chimique et les trois experts commis ont conclu unanimement que la présence de l'arsenic dans tous les organes ne permettait pas de douter que la mort de la femme Laquerrière ne fût le résultat d'un empoisonnement par une substance arsénicale.

«L'empoisonnement de la dame Laquerrière est donc un fait hors de doute, et cet empoisonnement ne saurait être expliqué par un suicide, un accident ou un crime.

«La femme Laquerrière ne s'est point suicidée; tout l'atteste; ses projets, ses actions, ses paroles, ses regrets de la vie. Elle est décédée le 12 août. Le 15 était le jour de la fête patronale de Croisy-la-Haie, sa commune; elle avait voulu recevoir ce jour-là chez elle tous ses parents et quelques amis; elle avait été partout faire ses invitations; elle était venue à Rouen pour acheter des provisions et quelques objets nécessaires; sa table ordinaire étant trop petite, elle était allée elle-même en commander une autre. *Ne manquez pas, disait-elle au fabricant, de la livrer avant la fête, car j'attends beaucoup de monde ce jour-là.* . La veille de sa mort, elle était allée chercher la veuve Delamare, qui devait remplacer chez elle comme servante la fille Gournay. La maison de son père était sur la route; elle y entra, et, par ses prières, obtint de son père et sa mère la promesse de venir tous les deux à la fête, quoique ce fût l'époque de la moisson. Le lendemain matin, elle était gaie comme à l'ordinaire; elle initiait aux travaux de sa maison sa nouvelle servante, la veuve Delamare, qu'elle connaissait depuis son enfance. Elle lui parlait de l'intérieur de son ménage, lui disait qu'elle était heureuse, que chez elle les domestiques n'étaient pas à plaindre, qu'elle était contente de l'avoir à son service, parce qu'elle lui confierait ses enfants, tandis qu'elle-même pourrait s'occuper des travaux des champs, ce qui était beaucoup plus favorable à sa santé.

«A quelques heures de là, sur son lit de mort, elle sentait la vie lui échapper, elle demandait si elle n'était pas atteinte du choléra. Laquerrière, en présence des tortures de sa femme, lui demande si elle n'aurait pas touché à un paquet d'arsenic qui était placé dans sa chambre; elle lui répond: *Peux-tu bien croire, mon ami, que je sois capable d'une pareille chose? Pour qui me prends-tu?* Le médecin qui était auprès d'elle la voyait pour la première fois; elle lui donne tous les plus petits détails sur sa maladie ordinaire, l'épilepsie; elle s'efforce de l'éclairer, pour qu'il puisse sûrement l'arracher à la mort; elle fait dire au domestique, que l'on envoyait chercher des médicaments, de ne pas perdre son tems à seller le cheval, mais de partir au galop à poil nu; puis, l'amour maternel lui arrachant des regrets déchirans: *Mes pauvres enfans! s'écriait-elle, faut-il donc les quitter!*

«En présence de pareils détails, la pensée d'un suicide ne saurait se faire jour. D'un autre côté, si cette femme s'était administré à elle-même le poison, ce contre quoi elle a protesté énergiquement, il en serait resté quelques traces; on eût retrouvé quelque chose, une partie du poison lui-même, le vase, la boîte, le papier qui l'avait renfermé; on n'a rien retrouvé. D'ailleurs il n'y avait, dans la maison des époux Laquerrière, d'autre arsenic que celui que Laquerrière avait secrètement entre les mains. Pour la femme Laquerrière, il n'y avait pas d'arsenic dans la maison; elle n'en a ni acheté ni fait acheter. Enfin, le poison a été administré à plusieurs reprises; or, pendant cette fatale journée, elle n'est pas restée seule un instant.

«La pensée d'un accident n'est pas plus admissible que la pensée d'un suicide; en effet, nous avons déjà dit que personne dans la maison, si ce n'est le mari, ne pouvait posséder d'arsenic (nous établirons prochainement ce fait); il ne pouvait dès-lors en être mis dans les alimens qu'a pris la dame Laquerrière; d'ailleurs elle a pris ses repas avec les personnes de la maison. La veille de sa mort, elle soupe, le soir, avec son mari et sa domestique comme à l'ordinaire, se couche ensuite, et se lève le 12 à quatre heures du matin, après avoir passé une excellente nuit. Jusqu'à huit heures et demie du matin, elle ne prend rien; à ce moment, elle déjeune en même tems, à la même table avec les mêmes mets que la veuve Delamare sa nouvelle domestique, et une femme Després, marchande, qui était venue offrir sa marchandise à la femme Laquerrière, et que cette dernière avait engagée à prendre le déjeuner avec elle comme

elle avait coutume de le faire; l'aîné de ses deux enfans participe lui-même à ce repas; sa mère le tient constamment sur ses genoux. Le repas est composé d'œufs cuits, de fromage, de cidre et de pain. Chacun des convives prend une part de ces mets; elle seule n'a pas trouvé dans ces alimens un poison qui aurait épargné les autres.

«Après ce repas, la femme Laquerrière dit à la veuve Delamare qu'elle se sentait un peu indisposée; elle s'était déjà plaint de fatigue, elle avait voyagé la veille, elle s'était levée de bonne heure, elle avait initié sa nouvelle servante aux travaux de sa maison, l'avait conduite partout, l'avait aidée en tout; une légère indisposition pouvait résulter de cette fatigue à laquelle elle n'avait pas l'habitude de s'exposer; son indisposition s'explique bien naturellement. Ce malaise continuant, elle se détermine à envoyer chercher son mari qui travaillait aux champs.

«Ainsi, jusqu'à l'arrivée du mari, aucun accident d'où puisse résulter l'empoisonnement de la femme Laquerrière; ce n'est qu'à partir de ce moment que commence la perpétration du crime; car il faut bien désormais admettre l'évidence, reconnaître le crime et découvrir le coupable. Sans nul doute, l'empoisonnement a eu lieu dans la matinée du 12 août; sans nul doute aussi, le coupable était, ce jour-là, dans la maison des époux Laquerrière. Passons donc en revue toutes les personnes qui ont pénétré dans la maison pendant la journée du 12 août:

1- La veuve Delamare, âgée de soixante-cinq ans. Cette femme avait vieilli au service des époux Dupuis, père de la femme Laquerrière; elle a vu naître leur fille; elle l'avait élevée. C'est une de ces domestiques de plus en plus rares aujourd'hui, qui naissent et meurent, pour ainsi dire, dans la maison de leurs maîtres, et dont la fidélité est à toute épreuve. La jeune maîtresse était venue la chercher la veille, et elle l'avait suivie. Cette femme dévouée ne pouvait être qu'un obstacle à l'empoisonnement, s'il eût été possible de l'empêcher; les soupçons ne sauraient l'atteindre; 2- la fille Gournay. Cette jeune fille était au service des époux Laquerrière depuis environ deux ans, elle quittait cette maison parce qu'elle-même en avait manifesté le désir; on se séparait dans les meilleurs termes; la femme Laquerrière lui avait fait promettre de revenir la voir. Au surplus, partie le 12 août, dès sept heures du matin, elle était allée porter chez une parente les effets lui appartenant; elle ne revint que vers midi et demi: le crime était déjà consommé; 3- la femme Desprès. Cette femme parcourait les communes en offrant ses marchandises. Chaque fois qu'elle venait chez la dame Laquerrière, elle y déjeunait; cela arrivait une ou deux fois par mois. Le 12 août, elle arriva vers neuf heures et repartit à dix heures et demie. C'est elle qui, sur l'ordre de Laquerrière, revenu des champs vers dix heures, alla chercher le premier verre d'eau; non seulement la pensée d'y jeter de l'arsenic n'a pu lui venir, mais encore cette pensée n'aurait pas pu être mise à exécution, car l'arsenic eût été vu dans l'eau. Le verre plein d'eau limpide, est passé de ses mains dans celles de Laquerrière, qui y jette du sucre en poudre et le présente à sa femme; d'ailleurs le médecin déclare que le poison a été administré à plusieurs reprises, et c'est le seul verre d'eau que la dame Desprès soit allée chercher, puisqu'elle partait quelques momens après; 4- Prudent, domestique de ferme chez les époux Laquerrière. Cet homme est constamment resté à travailler aux champs pendant la matinée; le crime était déjà consommé lorsqu'il est entré dans la maison, à l'heure du dîner; 5- les époux Vatté. Tous deux étaient employés par Laquerrière comme moissonneurs; ils ne sont entrés dans la maison que vers deux heures après midi, lorsque la femme Laquerrière les envoya chercher à la campagne par la fille Gournay; 6- la femme Lemoine, proche voisine des époux Laquerrière. Cette femme, s'étant informée auprès des époux Vatté de ce qui se passait chez Laquerrière, vint dans l'après-midi faire une visite à la malade; 7- enfin, le médecin Delamare. Il n'est arrivé qu'à quatre heures, alors que l'état de la femme Laquerrière était tout-à-fait désespéré.

«Aucune de ces personnes ne saurait être soupçonnée. Laquerrière seul pouvait l'être, et nous allons voir que les charges qui pèsent sur lui sont tellement graves, que toutes ses dénégations ne parviendront pas à l'y soustraire.

« Le 12 août, Laquerrière était allé travailler aux champs vers sept heures du matin; il en revient, sur la demande de sa femme, vers dix heures; il entre dans la chambre où elle s'était alitée ; il en sort un instant après, et prie la femme Després d'aller chercher un verre d'eau; cette femme prend un verre et va le remplir à l'eau courante qui traverse la ferme; pendant ce temps, Laquerrière, dans la cuisine, râpait du sucre avec un couteau. Lorsque la femme Després lui apporta le verre plein, il y jeta le sucre et pénétra dans la chambre; la porte se referma sur lui, et il était seul avec sa femme dans cette chambre, lorsqu'il lui présenta le verre d'eau. Ce point important est établi par les dépositions de la dame veuve Delamare, et c'est en vain que l'accusé s'est efforcé de le nier; la femme Després l'atteste également.

«Jusque-là, l'indisposition de la femme Laquerrière ne présentait aucun symptôme d'empoisonnement. Nous avons dit quelle était la nature et la cause de cette indisposition. A son arrivée, son mari lui présente à boire, hors la présence d'aucuns témoins, un verre d'eau dans lequel il prétend n'avoir jeté que du sucre en poudre; c'est à partir de ce moment que l'empoisonnement va s'accomplir!

«Une heure après avoir bu un premier verre d'eau, la femme Laquerrière se plaignit de ressentir de violentes douleurs dans l'estomac et le ventre, douleurs qu'elle disait elle-même ne pas éprouver habituellement. Le poison continue ses ravages, les douleurs augmentaient; la femme Laquerrière envoie de nouveau chercher son mari; il arrive bientôt et prépare un second verre d'eau sucrée. A ce moment, il n'y avait que trois personnes dans la maison: Laquerrière, sa femme et la veuve Delamare; celle-ci quitte la maison pour aller traire les vaches; Laquerrière entre dans la chambre de sa femme; cette fois, comme la première, il était seul avec sa femme, seul avec cette femme alitée, en proie à de violentes douleurs, et qui était loin de s'occuper de ce que faisait son mari: qui donc aurait pu arrêter cette main coupable versant traîtreusement dans ce verre d'eau une poudre blanche et cristalline, qui, mêlée à la poudre de sucre, ne pouvait plus se distinguer par sa couleur ou sa saveur?

«La veuve Delamare s'absenta pendant une heure environ, Laquerrière resta donc seul dans sa maison, auprès de sa femme, pendant près d'une heure. Combien de breuvages empoisonnés lui administra-t-il pendant cette heure? Nul ne le sait; mais il a été trouvé dans le corps de cette femme une énorme quantité d'arsenic, qu'elle n'aurait pu, suivant le médecin, absorber en une fois, et qui a été nécessairement administrée à plusieurs reprises.

« C'est pendant l'absence de la veuve Delamare que le mal éclata avec tous les symptômes; les vomissements, les évacuations succèdent aux douleurs violentes. Le poison produit ses effets avec une effrayante rapidité; quelques heures lui suffirent pour porter la mort dans les organes principaux de la vie. La femme Laquerrière, épuisée, se sentant mourir, réunit ses domestiques autour d'elle pour leur faire ses adieux; le médecin arrive, mais il était trop tard; témoin de ses regrets déchirants, il ne peut rien, le poison avait fini son œuvre, et la victime expire bientôt devant lui.

«Laquerrière, au moment du crime, avait-il de l'arsenic sous la main? Il le nie avec énergie. Il en avait cependant un mois auparavant et nous allons voir ce que cet arsenic est devenu.

« Quelques cultivateurs de l'arrondissement de Neufchâtel ont adopté ou plutôt expérimenté l'emploi de l'arsenic pour chauler leur blé destiné aux semences. Au mois d'octobre 1846, Laquerrière acheta chez M. Jouanne, pharmacien à Ry, 95 grammes d'arsenic divisés en trois paquets. Il prétend avoir employé deux de ces paquets seulement à chauler son blé et avoir conservé le troisième; ses réponses, sur ce point, sont diffuses: il ne peut dire s'il avait chaulé à l'arsenic les années précédentes, combien de fois il a employé cette substance en 1846, ni quelle quantité il a employé pour chaque opération. On emploie un paquet d'arsenic pour chaque sac de blé; il déclare qu'il en chaulait toujours plus d'un sac à la fois, mais il ne peut dire combien de sacs il a chaulés de cette manière; il avance seulement que des trois paquets achetés il n'en a conservé qu'un. Son domestique, le sieur Vauchel, déclare cependant qu'en 1846 Jacquenier a chaulé huit ou neuf sacs de blé, pour chacun desquels il employa un paquet d'arsenic.

«J'ai toujours chaulé avec lui, ajoute ce témoin, et toujours je l'ai vu en mettre. L'on doit conclure de là que l'accusé avait de l'arsenic autre que celui contenu dans les trois paquets achetés à Ry en octobre 1846.

«Celui de ces trois paquets qui a été conservé, ainsi que le reconnaît l'accusé, fut placé sur une pièce de bois faisant saillie au-dessus d'une porte, dans sa chambre. L'accusé prétend, à cet égard, qu'un mois environ avant la mort de sa femme, à un instant de la journée qu'il ne peut dire être le matin, le milieu du jour ou le soir, il jeta dans la cheminée de la cuisine sur le conseil de sa femme, ce qui restait d'arsenic dans ce paquet; qu'il y jeta en même tems un sabot contenant du grain auquel il avait, quelque tems avant, mélangé une partie de l'arsenic pris dans ce même paquet, mélange qu'il avait ainsi préparé pour empoisonner les souris.

«Suivant l'accusé, le sabot contenait le mélange de grain et d'arsenic, et le paquet, avec l'arsenic qu'il restait contenir, fut jeté au feu le même jour, à un instant qu'il ne peut préciser, en présence de sa femme et de sa servante.

«Suivant la fille Gournay, les choses ne se seraient point passées tout-à-fait ainsi. Ce témoin raconte d'une manière précise qu'un soir, après le souper, la femme Laquerrière étant entrée dans sa chambre pour se coucher, l'on avait entendu le bruit des souris s'enfuyant; qu'alors Laquerrière avait pris le paquet d'arsenic encore intact, en avait pris une partie qu'il avait mélangée avec du blé, et avait jeté le surplus du paquet dans la cheminée, sur des charbons ardents; qu'enfin le mélange de blé et d'arsenic contenu dans un sabot avait, au contraire, été conservé et placé sous l'armoire.

«Que Laquerrière ait jeté, ce jour-là, quelque chose dans la cheminée, il faut bien le croire: il n'y a aucun motif pour suspecter la déposition de la fille Gournay; mais qu'il y ait jeté l'arsenic, c'est ce qu'il n'est pas possible d'admettre, en présence du résultat de l'analyse chimique.

«Cet arsenic aurait été jeté sur des charbons ardents, environ un mois avant la mort de la femme Laquerrière. Quelques jours après le décès de cette dame, la cheminée de la cuisine fut ramonée, la suie en provenant fut déposée sur la terre, dans le jardin, où furent soumises à l'analyse chimique une portion de suie, prise à la partie supérieure du tas, une autre portion prise à la partie inférieure, avec une partie de la terre sur laquelle la suie avait été déposée. Les chimistes ont terminé leur rapport par la conclusion suivante:

«La suie provenant du ramonage de la cheminée de la maison du sieur Laquerrière ne renferme pas d'arsenic; la terre du jardin en est également privée; en conséquence de cette absence de l'arsenic dans la suie, nous n'hésitons pas à affirmer qu'il n'a point été jeté d'acide arsénieux dans le foyer.

«Mais lors même qu'il eût été jeté de l'arsenic dans le foyer, Laquerrière a bien pu en réserver une partie; d'ailleurs il en avait possédé d'autre que celui contenu dans les trois paquets achetés à Ry en 1846; enfin il avait toujours celui qu'il avait mélangé avec le blé dans un sabot, et qu'il était bien facile de recueillir; cela est d'autant plus vraisemblable que ce sabot n'a pas été jeté au feu comme le prétend l'accusé; que ce sabot a cependant disparu, sans qu'on puisse le retrouver, et sans que l'on sache ce qu'il est devenu.

«Ainsi, la femme Laquerrière est morte empoisonnée par l'arsenic; cette mort n'est pas due à un suicide ou à un accident: un crime a été commis; l'arsenic a été administré le jour même à plusieurs reprises, Laquerrière a présenté à boire à sa femme plusieurs verres d'eau sucrée, où il était bien facile de jeter le poison; il était seul avec elle lorsqu'il les lui présentait; il avait secrètement de l'arsenic en sa possession, on ne peut pas hésiter plus longtemps; Laquerrière est l'empoisonneur de sa femme. Ce ne sont pas seulement les faits qui accusent cet homme, ce sont encore sa contenance, ses réponses, ses dénégations. En présence de sa femme étendue sur son lit de douleur, il tient son ame fermée à tout sentiment de pitié; les soucis de son propre salut le préoccupent seuls, et, avec une habileté non moins grande que son sang-froid, il adresse à sa femme, devant quatre témoins, une question qu'il invoquera plus tard comme moyen de défense. Tous se demandent quelle peut être la cause de la maladie; il l'indique. Il demande à sa femme si elle n'aurait pas touché à un paquet d'arsenic placé sur une sole dans sa chambre. Je ne le vois plus, lui dit-il, voulant ainsi se réserver la possibilité de faire croire à un empoisonnement par accident. Mais son habileté même lui sera contraire, car il le prouve à ce moment: il savait bien, lui, et lui seul, à quel mal allait succomber sa femme.

«Plus tard, lorsque le médecin, sortant de la chambre où la femme Laquerrière venait d'expirer, vint annoncer la nouvelle au mari, qu'il rejoignit sur le seuil de la porte de la cuisine, celui-ci manifesta de l'étonnement, conserva néanmoins son sang-froid et ne versa pas une larme. Questionné par le médecin s'il n'avait pas d'arsenic chez lui, cette question le surprend: il ne l'attendait pas si tôt; il hésite, il balbutie et paraît chercher sa réponse. Aujourd'hui, il nie tous ces faits; il nie que le médecin l'ait instruit de la mort de sa femme; il affirme qu'il était là quand sa femme a rendu le dernier soupir; qu'elle est morte dans ses bras; il nie encore que le médecin lui ait parlé le premier d'arsenic. C'est lui au contraire qui, le premier, aurait communiqué à M. Delamare ses soupçons sur la cause probable de la mort de sa femme. Ces dénégations portent sur des faits peu importants en eux-mêmes; mais cet homme nie tout, même les faits les plus certains. Il nie, par exemple, qu'il ait été seul dans la chambre avec sa femme malade, lorsqu'à dix heures et onze heures et demie il lui présenta les deux premiers verres d'eau. L'on comprend, du reste, cette dénégation désespérée, en présence des dépositions formelles des femmes Després et Delamare. C'est là un fait bien accusateur, et il faut qu'il en comprenne toute la gravité pour nier avec autant d'énergie un fait aussi bien établi.

«L'accusation a fini sa tâche; le coupable est désormais découvert. Elle pourrait cependant aller plus loin et rechercher quelles causes ont poussé ce mari à commettre un attentat aussi monstrueux. Oh! ici, l'accusation hésite. Qui pourrait sonder le cœur humain avec certitude? Nous avons devant nous un homme d'un caractère sombre et taciturne, un homme qui, pour employer l'expression d'un témoin, ne dit jamais un mot de trop. Les époux Laquerrière

passaient pour vivre en bonne intelligence; mais que de choses passent ignorées dans l'intérieur d'un ménage! La femme se disait heureuse, le mari l'était-il? Peut-on pénétrer la pensée de cet homme dissimulé? On le signale généralement comme un homme très intéressé. Sa femme était atteinte d'une maladie intermittente qui ne laissait pas que de diminuer ses forces. Ses attaques d'épilepsie devenaient de plus en plus fréquentes. Elle ne pouvait guère s'occuper des durs travaux de la ferme, elle ne secondait que bien faiblement son mari dans son exploitation rurale. Or, l'on sait que ce genre d'exploitation exige la présence d'une femme active, alerte, dure même à la fatigue. Laquerrière n'avait pas épousé celle que son intérêt lui eût fait désirer. Son frère et lui s'entr'aidaient dans leurs travaux des champs. Plusieurs fois son frère lui avait reproché, en termes fort durs même, que la santé de sa femme le retenait trop souvent chez lui. Peut-être l'accusé s'est-il ainsi laissé aller à des regrets. Peut-être son avenir l'a-t-il poussé jusqu'à concevoir la pensée de se débarrasser de sa femme, pour retrouver la liberté d'en prendre une autre d'une santé plus robuste. Ce sont là des conjectures, mais si l'accusé ne veut pas faire connaître les motifs qui lui ont inspiré l'idée de crime, il ne pourrait cependant pas repousser la responsabilité des faits dont il est accusé.»

L'audience d'hier a été consacrée tout entière à l'interrogatoire de l'accusé et à l'audition des premiers témoins. A cinq heures, la séance a été levée et renvoyée à aujourd'hui dix heures précises du matin.

L’AFFAIRE LAQUERRIERE

***JOURNAL DE ROUEN* du samedi 26 août 1848-N° 239**

Hier ont continué, devant la cour d’assises, les débats de l’affaire Laquerrière. Tous les témoins ont été entendus. L’audience a été levée à neuf heures du soir et renvoyée à aujourd’hui dix heures du matin, pour les plaidoiries.

Au commencement de la séance du soir, plusieurs témoins annonçaient que la mère de l’accusé, qui était venue à Rouen pour assister son fils de sa présence, venait de mourir, brisée par les émotions et la douleur

***JOURNAL DE ROUEN* du dimanche 27 août 1848-N° 240**

Cour d’assises de la Seine-Inférieure

Présidence de M. Chéron – Audience du 26 août

EMPOISONNEMENT

A dix heures du matin, la cour entre en séance. La parole est donnée à M. Treilhard, substitut de M. le procureur général, qui, dans un réquisitoire empreint d’une logique serrée, a présenté les charges de l’accusation.

M^e Chassan, défenseur de l’accusé, est ensuite entendu en plaidoirie; il discute une à une et avec succès les charges relevées contre son client.

Après un résumé impartial de M. le Président, le jury entre dans la salle de ses délibérations et en sort, dix minutes après, avec un verdict de non culpabilité.

La cour, en conséquence, prononce l’acquittement de Laquerrière.

Il est six heures et demie ; la séance est levée.

Cette affaire a terminé la session extraordinaire du troisième trimestre des assises de la Seine-Inférieure.

Document découvert et transcrit par Daniel Fauvel